

N/REF : 28/08/2024 16H04 C:025065 I:34693
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Mercredi 28/08/2024 à 16H04

SDC 'Le Parc'
C/O CITYA AUDRAS & DELAUNOIS
Agence de Bonne
30 ALLEE HENRI FRENAY
38000 GRENOBLE

V/REF.IMM. 06216
IMMEUBLE : LE PARC
48 RUE BIZANET
57 RUE DE MORTILLET
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 03 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 48 BIZANET - MME BOREL 04 76 14 88 17 - GARDIEN MR XIDIEZ
06 50 06 76 76 - MR GONNET 06 60 60 23 58 + 57 MORTILLET

MOTIF : INTERVENIR MONTEE 48 COLONNE EU BOUCHEE ENTRE LE 2EME ET LE 3EME ETAGE
REFOULEMENT CHEZ MR GONNET :
3EME ETAGE MME BOREL : 04 76 14 88 17
GARDIEN MR XIDIEZ : 06 50 06 76 76
INTERVENIR AU 57 MORTILLET - EAU DANS LES CAVES - VOIR VIDE SANITAIRE

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 02/09/2024 A 13H00
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT AU 3EME ETAGE
DEBOUCHAGE DE LA COLONNE EAUX USEES
LE BOUCHON ETAIT SITUE ENTRE LE 3EME ET 2EME ETAGE
VERIFICATION DU BON ECOULEMENT DEPUIS LES ETAGES SUPERIEURS

PREVOIR LE CURAGE DE CETTE COLONNE

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 03/09/24 à 07H20

FC LCOMPTER Email envoyé le 02/09/24 à 14H24 Mme F. GOBIL

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	1	176,90	265,35
	TOTAL H.T.			265,35
	T.V.A. a 10,00%			26,53
	TOTAL T.T.C.En EURO			291,88

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN